

Journées de
FORMATION

21 - 22 - 23
novembre
2017

Mercure
HOTELS
la Rochelle

Merci de confirmer votre participation
avant le 7 novembre

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Fonction professionnelle

Etablissement

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail

Droit d'inscription

. Inscription congressiste (déjeuner du mercredi inclus) Adhérent Andicats : 330 € TTC
Non Adhérent : 420 € TTC
Adhésion 2017 : 40 € TTC

Mode de règlement

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Andicats

Banque N° chèque

Paiement par virement

Email pour envoi de facture @

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : ANDICAT

Domiciliation : CREDITCOOP CRETEIL

42559 00022 21027346705 15
Code Banque Code Guichet Numéro de compte Clé RIB

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 4255 9000 2221 0273 4670 515

Code BIC : CCOPFRPPXXX

Fait à Le / /

Signature et cachet obligatoire

Bulletin d'inscription et chèque à renvoyer à :

ANDICAT - 44 rue René Boulanger - 75010 PARIS

Tél : 01 42 40 15 28 - Email : andicat@wanadoo.fr

Pour toute annulation voir au verso

ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT

Programme

(sous réserve de modifications)

Jeudi 23 novembre

MATIN

Coopération et mutualisation

REGULATEUR : Didier DAUNIZEAU

8h30 Accueil des participants

9h Face à des budgets contraints : nouvelles modalités de coopération et de mutualisation des ESAT et des associations gestionnaires

Mutualisation des achats

Centrale d'achats, Eric CANDIOLO, Directeur général et Laurence PELLEGRINO - Chargée de Mission ADERE Poitou-Charentes
Démarche Régionale inter-Associatives, Franck TOURENNE Directeur Général ADAPEI 86

La gestion du personnel - intérim spécialisés

MEDICOOP, Valérie JAUNAY - Directrice des Ressources Humaines, ADEI 17
Société d'intérêt collectif Gestion des CDD, Alexandre MULLER Directeur des Ressources Humaines ADAPEI Var Méditerranée

10h Pause

10H15 L'avenir des ESAT

Point d'étape SERAFIN-PH, intervenant CNSA (sollicité)
Michel LAFORCADE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

12h Conclusion Générale de la session de formation

Gérard ZRIBI, Président ANDICAT

Lieu

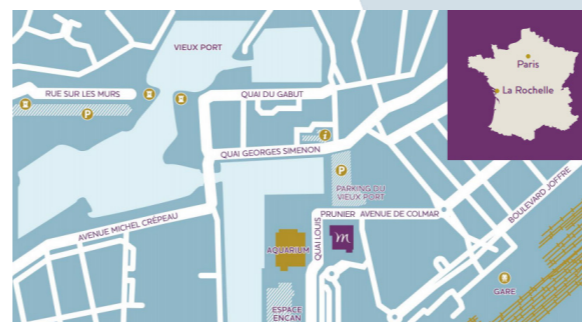
Accès

HOTEL MERCURE

Quai Louis Prunier

17 000 LA ROCHELLE

5 minutes à pied de la gare



Se rendre à La Rochelle par la route, la Rochelle se situe à 140km de Poitiers, par la route (environ 1h30), à 145km de Nantes (1h45), à 185km de Bordeaux (2h).

Si vous arrivez par le Nord, empruntez l'avenue du 11 novembre. Par l'Est, vous entrez dans la ville par le boulevard Sautel, et par le Sud l'avenue Normandin. Se rendre à La Rochelle par le train.

La gare de La Rochelle est située à proximité du vieux port.

Grâce au TGV Atlantique, La Rochelle est à 3 heures de Paris (gare Montparnasse), et à 1h30 de Poitiers.

Il vous faudra environ 2 heures pour venir de Nantes ou de Bordeaux, 6h30 de Lyon



ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT



Journées de
FORMATION

21 - 22 - 23
novembre
2017

Hôtel Mercure - la Rochelle

« ESAT : Les enjeux de la mutation »

13h30 Accueil des participants à l'Hôtel Mercure

Mot de bienvenue : Thierry BOSCARIOL, Directeur général association Emmanuelle, Délégué Régional ANDICAT, membre Conseil d'Administration ANDICAT

Allocution : Séphane VILLAIN, vice-président du conseil départemental de Charente-Maritime

Allocution : Michel BILLÉ, animateur des journées (écrivain, sociologue)

Vers de nouveaux profils en ESAT

REGULATRICE : Diane COMPAIN

14h L'évolution du profil des personnes orientées en ESAT

Françoise MENES, Directrice MDPH 17 et équipes pluridisciplinaires de la préparation à l'orientation

Quelles modalités d'accompagnement en fonction des différents handicaps ?

L'accompagnement personnalisé des adultes avec troubles psychiques

Lise LEVET, Ex-Vice- Présidente UNAFAM 17

M. RENAUD, UNAFAM Poitou-Charentes

L'accompagnement personnalisé des adultes autistes

Josef SCHOVANEK, philosophe, écrivain

L'accompagnement personnalisé des adultes présentant une déficience intellectuelle

Luc GATEAU, Président de l'UNAPEI - (*sollicité*)

15h30 Pause

15h45 L'impact sur les pratiques professionnelles en ESAT

Expériences d'accompagnement d'un public spécifique

Jean ROLANDO, Directeur général Association Caminante, Saint-André de Seignaux (40)

Mmes CHATEAU et DAUNAS, Monitrice d'atelier et Educatrice spécialisée - ESAT La Vigerie à Saint-Savinien spécialisé TSA (17)

Expériences d'accompagnement d'un public mixte

Fabienne PRESSARD, Directrice d'EMP-EMPRO AFASER, Champigny-sur-Marne

16h30 Des expériences d'adaptation en ESAT

Point de vue de travailleurs d'ESAT

Luc SALMET DE FLORIS, serveur d'ESAT restaurant La Ferme de Magné, APAGESMS (17)

Les ESAT en appui du parcours des personnes éloignées du travail : retours d'expérience

Ateliers d'insertion des personnes avec autisme ESAT L'œuvre d'Emmanuelle, MAS de Haute Saintonge, Gémozac (17)

Céline BAUDOIN, directrice et Sandrine PÉAN coordinatrice - Pôle Autisme Association Emmanuelle Service de valorisation par l'artisanat d'art et l'habitat : ESAT L'Oeuvre d'Emmanuelle /

Foyer de vie Emmanuelle, Châtelailon- Plage (17)

Clothilde MOREL, directrice ESAT L'œuvre d'Emmanuelle et Nathalie ROY, directrice du Foyer d'hébergement Emmanuelle, Foyer de Vie SVAAH. Châtelailon-Plage (17)

Passerelles entre ESAT et Foyer de Vie

Didier DAUNIZEAU, directeur ESAT de Loulay, ADEI (17)

17h30 Synthèse de la journée et présentation du programme du mercredi par Michel BILLÉ

L'insertion professionnelle des travailleurs d'ESAT

REGULATEUR : Sébastien HONORÉ

8h30 Accueil des participants

9h Quels effets pour les personnes accompagnées et quelles conséquences pour les ESAT ?

Décrets et Orientations Politiques

Saïd ACEF, Directeur délégué à l'autonomie Représentant ARS Nouvelle Aquitaine

L'emploi accompagné en Europe et en France : mythe ou réalité ?

Expérience d'emploi accompagné en Suisse

Michel PLUSS, Directeur général de la Fondation Trajets, Suisse

Retours d'expériences, témoignages de Dirigeants d'entreprises : point de vue sur l'insertion professionnelle

Raphaël ALLOUCH, Directeur Général Délégué aux Affaires Financières Groupe international Léa

Nature – Compagnie Biodiversité, La Rochelle (17)

Franck ARTU, chargé de mission EBAC - accompagnement des ESAT

Marie-Josée UGER, Secrétaire générale - MISSION handicap Assurance, Paris

10h15 Pause

10h30 Les modes d'accompagnement vers l'emploi dans une perspective de job coaching

Retours d'expériences

Jérôme GALLOIS, Administrateur du CFEA (collectif France Emploi Accompagné) et Directeur

du CAFAU (Centre d'Accompagnement et de Formation à l'Activité Utile) Margny-Les-Compiègne

(60) Thierry BRUN, Directeur général Messidor, Lyon (69) et Arnaud DORDINI, directeur Messidor

Rochefort (17)

Expériences d'insertion professionnelle : ESAT et SAVS

L'ESAT : un modèle économique d'insertion professionnelle

Jean-Philippe CRUAUD, Directeur Adjoint, ESAT APAJH (86)

Des apprentissages pour une meilleure insertion professionnelle

Corinne BOUYSSÉ, Directrice Générale APAJH (87)

Expérience d'un SAVS Professionnel

Alain-Paul PERROU, Coordonnateur SAVS ADIPH Agen (47)

Conclusion de la matinée Michel BILLÉ

12h15 Déjeuner

Le vieillissement des personnes en situation de handicap en ESAT

REGULATEUR : Thierry BOSCARIOL

14h30 Incidence économique pour les ESAT : conséquences et réponses pour les personnes accompagnées

«Etre une personne senior et en situation de handicap » en ESAT

Le droit des personnes en situation de handicap - « Quelles équités sur le territoire français ? »

Prise en compte des besoins et des aspirations des personnes accompagnées

Michel BILLE, écrivain, sociologue, animateur de la session

Démarche régionale de recueil des pratiques pour accompagner le départ à la retraite des travailleurs d'ESAT

Présentation de l'étude menée en Pays de la Loire - Claire MARTIN, Chargée d'études CREAL Pays

de la Loire / Représentant de l'ARS Pays de La Loire (*sollicité*)

16h Pause

16h15 Maintien des personnes accompagnées vieillissantes : des réponses en ESAT

« un avenir après le travail » : Gwénaél PLANCHAIN, responsable de projet ARESAT BRETAGNE

Après 60 ans : des solutions d'hébergement

Table ronde : expériences et innovations associatives

Laurence PINAUD, Directrice MAPHA ADAPEI 79

Diane COMPAIN, Présidente ASSOCIATION EMMANUELLE

Thierry BOSCARIOL, Directeur Général ASSOCIATION EMMANUELLE

Delphine BOURREAU, Directrice générale EHPAD-EHPA Résidence autonomie ARVI

Marinette POUCHAIRET, Directrice du Territoire Nord ADEI 17

17h15 Synthèse et présentation de la journée du jeudi par Michel BILLÉ

Conditions générales de la convention de formation

Coût de la formation et modalités de règlement

Le coût de la formation figure sur la fiche d'inscription. Ce prix est forfaitaire, net et sans TVA (exonéré). En cas de paiement effectué par un OPCA ou tout autre organisme, il appartient à l'établissement de s'assurer de la bonne fin du règlement par celui-ci.

Convention

Une convention de formation est passée avec chaque établissement. Celle-ci est adressée en deux exemplaires à l'employeur environ trois semaines avant le début de la formation (lorsque le lancement de cette dernière est assurée). Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début de la formation.

Déroulement de la formation

Une «fiche d'impressions/évaluations» permet à chaque stagiaire d'exprimer son ressenti personnel au cours de la formation. Ces fiches sont remplies après chaque formation et remises aux formateurs. Elles sont ensuite analysées, très soigneusement par ces derniers et notre Commission Pédagogique, permettant ainsi d'améliorer en permanence la qualité de nos formations et de nos prestations. A l'issue de chaque module et sous réserve d'assiduité satisfaisante, un certificat de formation est remis à chaque stagiaire. Une attestation de formation est envoyée à l'établissement ou à l'OPCA selon demande.

Annulation - Remboursement

Remboursement des frais d'inscription, déduction faite de 20 € de frais de dossier.

Les annulations doivent parvenir à ANDICAT avant le 13 novembre 2017.

Règlement intérieur de la formation

Article 1 - Le présent règlement intérieur a pour objet, conformément à la loi, de préciser les modalités de fonctionnement des formations ainsi que les principales règles d'hygiène et de sécurité.

Article 2 - L'horaire de début du premier jour de formation est précisé sur le programme.

Article 3 - Toute absence sera immédiatement signalée par l'animateur au service de gestion des formations afin que l'employeur soit mis au courant dans les plus brefs délais.

Article 4 - Chacun doit adopter, dans le déroulement de la formation, une tenue, un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous. Tout accident corporel doit immédiatement être signalé par l'animateur au service de gestion des formations. Il est interdit d'enlever ou de neutraliser les dispositifs de protection d'équipements de toute nature utilisés dans les formations. En matière d'incendie, chacun se conformera aux consignes spécifiques du local ou se déroule la formation. Il en va de même des autres mesures d'hygiène et sécurité éventuelles spécifiques aux lieux de formations, lorsque ceux-ci se déroulent dans un établissement ou une entreprise doté de son propre règlement intérieur.

Article 5 - Tous éléments concernant la formation : programme, formateurs, attestation de présence, tarifs et modalités de règlement, sont indiqués sur le programme.

Article 6 - Conformément à la législation le présent règlement a été soumis au Conseil d'Administration, qui l'a agréé le 07/03/2001. Il est entré en vigueur à dater du même jour.